

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE D'YCHOUX

Conseillers Municipaux en exercice : **18**

Conseillers présents et représentés : 15

Date de la convocation : 04.03.2025

Date d'affichage de la convocation : 04.03.2025

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Ychoux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre habituel prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent CASTAGNÈDE, Maire.

Présents : Mme Stéphanie ABALLONI, Mme Sabine BUBIEN-VIU, Mme Ludiwine MOUNEYRES, Mme Céline SÉGAUT, M. Éric BRÈTHES, M. Vincent CASTAGNÈDE, M. Vincent LOUBÈRE, Mme Sandrine LABASTE, Mme Sonia LIHAN, Mme Valérie CHEVALLIER, M. Gérard CARRÈRE

Absents : Mme Aurélie DESCOURS

Absents excusés : M. Pierre-Mickaël BESSON, M. François DEFALQUE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sabrina DANIEL-CALONNE a donné pouvoir à M. Vincent LOUBÈRE
M. Michel VALEN a donné pouvoir à Mme Céline SÉGAUT
M. Vincent VILARD a donné pouvoir à M. Éric BRÈTHES
M. Jérémy PERROU a donné pouvoir à M. Gérard CARRÈRE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18H30

Conformément à l'article L 2121.15 du C.G.C.T, Céline SÉGAUT est nommée(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2025. Le compte-rendu du 30 janvier 2025 est adopté à l'unanimité et revêtu lors de cette séance des signatures de :

- Monsieur le Maire
- Le secrétaire de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2025.

L'ordre du jour, conforme à la convocation, est le suivant :

Monsieur le Maire propose de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour.

- 1) Compte Financier Unique : budget Commune 2024
- 2) Compte Financier Unique : budget Forêt 2024
- 3) Compte Financier Unique : budget Lou Campot 2024
- 4) Participation financière sonorisation de l'église Notre Dame d'Ychoux
- 5) Subvention exceptionnelle d'urgence : solidarité avec la population de Mayotte
- 6) Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité du Mémorial Landais
- 7) Financement des travaux DFCI.

Questions diverses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'ordre du jour de la séance du 11 mars 2025.

Monsieur le Maire propose de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour

Objet de la délibération n°20250311_1 :

Vote du Compte Financier Unique (CFU) - Budget Communal – Année 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, examine les résultats pour l'exercice 2024 du budget de la commune qui s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus :	1 801 261,23 €
	Réalisé :	798 945,15 €
	Reste à réaliser :	62 756,84 €

Recettes	Prévus :	1 801 261,23 €
	Réalisé :	357 662,70 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus :	3 389 308,51 €
	Réalisé :	2 140 933,73 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	3 389 308,51 €
	Réalisé :	3 743 681,77 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 441 282.45 €
Fonctionnement :	1 602 748.04 €

Résultat global :		1 161 465.59 €
--------------------------	--	-----------------------

Vu l'article L.2121-14 du CGCT, relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte financier unique,

Considérant que Gérard CARRÈRE, adjoint au Maire chargé des finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique,

Considérant que Vincent CASTAGNÈDE, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Gérard CARRERE pour le vote du compte financier unique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2024 du budget de la Commune.

Objet de la délibération n 20250311_2 :

Vote du Compte Financier Unique (CFU) - Budget Forêt – Année 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, examine les résultats pour l'exercice 2024 du budget de la forêt qui s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus :	696 702.47 €
	Réalisé :	433 927.65 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	696 702.47 €
	Réalisé :	990 935.56 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :		0.00 €
Fonctionnement :		557 007.91 €
Résultat global :		557 007.91 €

Vu l'article L.2121-14 du CGCT, relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte financier unique,

Considérant que Gérard CARRÈRE, adjoint au Maire chargé des finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique,

Considérant que Vincent CASTAGNÈDE, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Gérard CARRERE pour le vote du compte financier unique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2024 du budget de la Forêt.

Objet de la délibération n 20250311_3 :

Vote du Compte Financier Unique (CFU) - Budget lotissement Lou Campot – Année 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, examine les résultats pour l'exercice 2024 du budget du lotissement Lou Campot qui s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus :	748 686.07 €
	Réalisé :	324 641.08 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	748 686.07 €
	Réalisé :	418 294.59 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus :	838 686.07 €
	Réalisé :	423 279.59 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	838 686.07 €
	Réalisé :	651 541.08 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	93 653.51 €
Fonctionnement :	228 261.49 €
Résultat global :	321 915.00€

Vu l'article L.2121-14 du CGCT, relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte financier unique,

Considérant que Gérard CARRÈRE, adjoint au Maire chargé des finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique,

Considérant que Vincent CASTAGNÈDE, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Gérard CARRERE pour le vote du compte financier unique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2024 du budget du lotissement Lou Campot

Objet de la délibération n 20251103_4 :

Participation financière sonorisation de l'Église Notre Dame d'Ychoux

Pour améliorer la sonorisation de l'Église Notre Dame d'Ychoux, Monsieur le Maire expose qu'il a été nécessaire de changer le matériel.

L'achat s'élève à 5982,58 € TTC. Après échange de Monsieur le Maire avec la Paroisse Saint Jacques des Sources, cette dernière va prendre à sa charge la moitié de cet investissement soit 2991.42 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à :

- refacturer 50% de la mise en place de la sonorisation.

La recette sera inscrite au budget communal au compte 1328

Objet de la délibération n 20251103_5

Subvention exceptionnelle d'urgence solidarité avec la population de Mayotte

A la suite des dégâts subis et des difficultés rencontrées sur le territoire de Mayotte, consécutivement au passage du cyclone Chido le samedi 14 décembre 2024, des collectivités locales ont manifesté au niveau national leur volonté de pouvoir soutenir les actions d'urgence et de reconstruction de Mayotte, et ainsi témoigner leur soutien à l'égard des population locales.

Sensible au drame humain et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune d'Ychoux tient aussi à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte, en faisant un don de 500 euros, via le fonds de concours spécifique existant, sous la référence 1-2-00498 « Contributions diverses au bénéfice des territoires des outre-mer touchés par des calamités naturelles ». Ce fonds de concours de l'État, géré par le comptable public, rattachés au programme 123, servira aux actions d'urgence et de reconstruction de Mayotte.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Alloue** une subvention exceptionnelle d'urgence de 500 euros en soutien à la population de Mayotte,
- **Habilite** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- **Précise** que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2025 au compte 65731

Objet de la délibération n 20251103_6

Attribution d'une subvention exceptionnelle 2025 Comité du Mémorial Landais

Le 25 mars 2025 marquera le 25 ème anniversaire de l'inauguration du Mémorial en hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie.

A cette occasion, l'association souhaite organiser une importante cérémonie du Souvenir et d'Hommage aux morts de cette guerre.

Le mémorial ayant 25 ans, il est nécessaire de faire quelques travaux, en particulier la réfection des noms des 108 soldats inscrits sur les colonnes du Mémorial.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCORDE** au Comité du Mémorial Landais une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 euros

Les crédits nécessaires au règlement de subventions exceptionnelle sont portés au budget principal 2025 section de fonctionnement au chapitre à l'article 6574

Objet de la délibération n 20251103_7

Financement travaux DFCI

Monsieur le Maire rappelle la convention de partenariat avec l'ASA de DFCI de YCHOUX pour l'aménagement des massifs forestiers et leur protection contre l'incendie.

Elle rappelle la mission de service public de préventions des feux de forêt et la défense extérieure contre l'incendie dans les quartiers de la Commune.

Pour ce faire deux réserves d'eau ont été installées dans les quartiers Perric et Malet ainsi qu'un forage au quartier Barbier. Les travaux seront supportés par l'ASA de DFCI de YCHOUX.

La Commune participe à hauteur de 10 000 € pour la part des travaux non subventionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'und'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses.

Les crédits seront inscrits au budget forêt à l'article 61524.

Points divers

Actualiser le devis d'actualisation des travaux intérieurs de l'église auprès de Monsieur LEBLANC.

Pin tombé au lotissement Larreillet : demande de devis en cours auprès de Monsieur Cathalot.

.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h19.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ledit procès-verbal est adopté et arrêté par les membres de la séance du Conseil Municipal du 08/04/2025 et signé par :

- Monsieur le Maire
- Le secrétaire de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2025.

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Castagnède', written over a circular official stamp.

Vincent CASTAGNÈDE

Le Secrétaire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Ségaud', written in a cursive style.

Céline SÉGAUT